

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 de l'ordre du jour

CX/PR 02/10

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

**Trente-quatrième session
La Haye (Pays-Bas), 13-18 mai 2002**

ETABLISSEMENT DES LISTES PRIORITAIRES CODEX DE PESTICIDES (Préparé par l'Australie)

1. EVALUATION DE NOUVELLES SUBSTANCES

L'examen de quatre nouvelles substances a été proposé.

L'Allemagne a proposé un nouveau fongicide, le fenhexamide. Des données seront fournies pour l'établissement de LMR Codex pour les produits suivants : amandes, mûres, cerises, concombre, raisins de Corinthe, aubergine, groseilles, raisins, kiwi, laitue, oignons, pêches/nectarines, prunes, pois, poivrons, framboises, fraises, tomates. Les données seront mises à la disposition de la JMPR pour l'évaluation toxicologique en 2004 et pour l'évaluation des résidus en 2005.

Les États-Unis ont proposé un nouvel insecticide, l'indoxacarbe, qui est considéré comme un pesticide à faible risque. Les données seront fournies par le fabricant à temps pour un examen en 2005 en vue de l'établissement des LMR Codex pour l'indoxacarbe dans les produits suivants : brassica, aubergines, raisins (de cuve), raisins (de table), laitue, poivre(s), fruits à pépins et tomates.

Israël a proposé le novaluron, un nouvel insecticide à base de benzoylphényl urée considéré comme une substance plus sûre pouvant remplacer d'autres pesticides. Des données seront fournies pour l'établissement de LMR Codex dans les produits suivants : pommes, agrumes, coton, huile de coton, graines de coton et poires. Les données seront disponibles pour évaluation en 2002.

L'Allemagne a proposé un nouveau fongicide, la pyrachlostrobine. Des données seront fournies pour l'établissement de LMR Codex dans divers produits : amandes, mûres, cerises, concombres, raisins de Corinthe, aubergines, groseilles, raisins, kiwi, laitues, oignons, pêches/nectarines, pois, poivres, prunes, framboises, fraises et tomates. Les données seront soumises en 2004 pour être examinées par l'OMS, et en 2005 pour être examinées par la FAO.

2. CALENDRIER D'EXAMEN DE LA JMPR

On trouvera à l'Annexe 1 les calendriers provisoires de la JMPR pour les années 2002 à 2010, avec notamment les substances inscrites par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) à sa trente-troisième session, pour réévaluation périodique et appuyées par les fabricants qui soumettent les données. Les changements ci-après ont été apportés au **calendrier de la JMPR de 2002**.

Par suite de difficultés rencontrées à la JMPR de 2001, la réévaluation périodique de la toxicité du lindane (048) et les réévaluations périodiques des résidus de carbaryl (008), diflubenzuron (135) et propagite (113) ont été reportées au calendrier provisoire de 2002.

Dithiocarbamates (105): l'évaluation des résidus des dithiocarbamates a été repoussée à 2004, à la demande du fabricant.

Pirimiphos-méthyle (086): le fabricant a demandé que la réévaluation périodique des résidus de ce produit soit repoussée à 2003.

On trouvera ci-dessous une liste des autres modifications apportées aux calendriers provisoires, pour tenir compte des critères convenus à la trente-troisième session du CCPR pour l'établissement des priorités, et des ressources limitées de la JMPR.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2003

Bendiocarbe (137): le fabricant a indiqué que le bendiocarbe ne serait pas appuyé.

Toutes les nouvelles substances, à savoir le cyprodinil, le diméthénamide-P, la famoxadone et le méthoxyfénazole, sont en mesure de remplacer d'autres produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé publique et ont été incluses dans le calendrier provisoire de 2003, conformément à ce qui est proposé à l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A. Le fabricant qui a fourni les données concernant le diméthénamide-P a demandé que la pyrachlostrobine, une nouvelle substance proposée à faible risque, remplace le diméthénamide-P dans le calendrier provisoire de 2003, et que l'examen du diméthénamide-P soit reprogrammé pour 2004 ou une année ultérieure.

Parmi les substances inscrites sur la liste proposée pour 2003 dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, ont été classées comme prioritaires pour les réévaluations périodiques de la toxicité, dans le calendrier provisoire de 2003 le carbosulfan (145), la cyhexatine (067), l'azocyclotone (129), le paraquat (057) et le terbufos (167).

Le carbosulfan a été inclus car il aurait dû être évalué en même temps que le carbofuran il y a plusieurs années, mais semble avoir été omis. Le choix de la cyhexatine, de l'azocyclotone, du paraquat et du terbufos a principalement été basé sur deux critères de priorité : le risque potentiel pour la santé publique et la date de la dernière révision importante.

Parmi les substances inscrites sur la liste proposée pour 2003 dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, ont été classées comme prioritaires pour les réévaluations périodiques des résidus dans le calendrier provisoire de 2003 l'acéphate (095), le fenitrothion (037), le lindane (048), le méthamidaphos (100) et le pirimiphos-méthyle (086).

Les principaux critères de priorité ont été le risque potentiel pour la santé publique, et, dans le cas du pirimiphos-méthyle, le report de l'année 2002.

Les évaluations sont sans changement par rapport à la liste proposée dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, mise à part l'adjonction provisoire de la dodine (084) au calendrier de 2003, en raison d'un retard dans la réévaluation périodique des résidus pour cause de changement de propriété.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2004

La nouvelle substance Acibenzolar-S-méthyle est retirée sur le conseil du fabricant qui a fourni les données.

Les autres nouvelles substances, à savoir zeta-cyperméthrin, fludioxinil et trifloxystrobine ont été inscrites au calendrier provisoire, conformément à ce qui est proposé dans la liste de l'ANNEXE IX du document ALINORM 01/24A.

Après examen du Comité exécutif du Codex à sa quarante-huitième session (paragraphe 36 et 37 de ALINORM 01/4), le sulfate de gentamicine et le chlorhydrate d'oxytétracycline ont aussi été ajoutés au calendrier provisoire de 2004. Le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a évalué aussi bien la gentamicine que l'oxytétracycline en 1998, et l'on considère qu'il devrait continuer à prendre en charge leur évaluation toxicologique.

Comme le JECFA a évalué la cyperméthrine et l'alpha-cyperméthrine, il serait logique qu'il se charge aussi de l'évaluation toxicologique de la zeta-cyperméthrine en 2004. Si les évaluations toxicologiques de la gentamicine, de l'oxytétracycline et de la zeta-cyperméthrine sont retirées du calendrier provisoire de 2004, cela permettra d'effectuer davantage de réévaluations périodiques de la toxicité en 2004.

Parmi les produits chimiques restants sur la liste de 2003 proposée à l'Annexe 1 du document ALINORM 01/24A, ont été classés comme prioritaires pour les réévaluations périodiques de la toxicité dans le

calendrier provisoire de 2004 le glyphosate (158), le phorate (112), le pirimicarbe (101), le triadiméfon (113), le triadiménol (168).

Parmi les produits chimiques restants sur la liste de 2003 proposée à l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, ont été classés comme prioritaires pour la réévaluation périodique des résidus dans le calendrier provisoire de 2004 l'éthoprophos (149), le métalaxyle-M, le méthoprène (147), le paraquat (057), le prochloraz (142) et le propinèbe.

Les principaux critères retenus pour la détermination des priorités ont été le risque potentiel pour la santé publique et la date de la dernière révision importante.

Le fournisseur des données sur le méthoprène conseille de se limiter à appuyer les CXL dans le lait de vache, les abats comestibles (de mammifères) et la viande, car les produits sont homologués pour la lutte contre les moustiques. Toutes les autres CXL cesseront d'être appuyées.

A la demande du fabricant, les dithiocarbamates ont été reportés de 2002 et provisoirement inscrits au calendrier de 2004 pour évaluation. L'évaluation de la guazatine (114), du malathion (047) et du 2-phénylphénol a été maintenue dans le calendrier provisoire proposé dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2005

Selon le fabricant qui a fourni les données, le quinclorac ne sera plus appuyé. Les trois nouvelles substances désignées pour éventuelle inclusion sur la liste à la trente quatrième session du CCPR, à savoir le fenhexamide, l'indoxacarbe et le novaluron, ont été provisoirement programmées pour 2005. Le diméthénamide-P a été transféré de la liste provisoire de 2003 à celle de 2005, à la demande du fabricant.

Parmi les produits chimiques figurant sur la liste proposée pour 2004 à l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, ont été classés comme prioritaires sur la liste provisoire de 2005, pour une réévaluation périodique de la toxicité le béalaxyl (155), la clofentézine (156), le propamocarbe (148) et le propiconazole (160).

Les principaux critères retenus pour l'établissement des priorités ont été la date de la dernière révision toxicologique et le report de l'année précédente. Le fournisseur des données a demandé que la réévaluation périodique de la toxicité du flusilazole soit repoussée à 2006.

Parmi les substances inscrites sur la liste proposée pour 2004 à l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, celles qui ont été désignées comme prioritaires pour une réévaluation périodique des résidus, dans le calendrier provisoire de 2005 sont l'endosulfan (032), le cyhéxatin (067)/l'azocyclotin (129), le phorate (112), le terbufos (167).

Les critères de priorité déterminants ont été le risque potentiel pour la santé publique et la date de la dernière révision importante.

L'évaluation de l'éthoxyquine est provisoirement programmée pour 2005, conformément à ce qui est proposé dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2006

Parmi les substances inscrites sur les listes proposées pour 2005 et 2006 dans l'ANNEXE IX du document ALINORM 01/24A, celles qui ont été classées comme prioritaires pour les réévaluations périodiques de la toxicité, dans le calendrier provisoire de 2006 sont les suivantes : la cyromazine (169), le flusilazole (165), le procymidone (136) et le profenofos (171). Le flusilazole a été ajouté.

Parmi les substances inscrites sur la liste proposée pour 2004 à l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, celles qui ont été désignées comme prioritaires pour la réévaluation périodique des résidus dans le calendrier provisoire de 2006, sont la cyperméthrine (118), le glyphosate (158), le pirimicarbe (101), le triazophos (143), le triadiméfon (133) et le triadiménol (168).

Les principaux critères retenus pour la détermination des priorités ont été le risque potentiel pour la santé publique, la date de la dernière révision importante et le report de l'année 2004.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2007

Parmi les substances proposées pour évaluation, qui sont énumérées à l'Appendice 1 de l'Annexe IX du document ALINORM 0124A, les suivantes ont été classées comme prioritaires pour les réévaluations

périodiques de la toxicité, dans le calendrier provisoire de 2007 (critère de base : préoccupation pour la santé publique), l'azinphos-méthyle (002), la cyfluthrine et la bêta-cyfluthrine (157), la fentine (040) et la vinclozoline (159).

Parmi les substances restantes sur les listes proposées pour 2004 et 2005 dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, ont été désignées comme prioritaires (critère de base : date de la dernière révision importante) pour une réévaluation périodique des résidus, dans le calendrier provisoire de 2007, la clofentazine (156), le perméthrin (120), le propamocarbe (148), le propiconazole (160) and la triforine (116).

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2008

Les substances restantes sur la liste proposée à l'Annexe 1 du document ALINORM 01/24A ont été ajoutées au calendrier provisoire de 2008, pour une réévaluation périodique de la toxicité. Ces substances sont la bioresméthrine (093), la buprofézine (173), le chlorpyrifos-méthyle (090) et l'hexythiazox (176).

Parmi les substances restant sur les listes proposées pour 2005, 2006 et 2007 dans l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, celles qui ont été désignées comme prioritaires pour les réévaluations périodiques des résidus dans le calendrier provisoire de 2008, sont le bénéflaxyl (155), la cyromazine (169), la cyhalothrine (146), le flusilazole (165), le procymidone (136) and le propénofos (171).

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2009

Parmi les substances proposées à l'Appendice 1 de l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, l'azinphos-méthyle (002), la cyfluthrine/beta cyfluthrine (157), les composés de fentine (040) et la vinclozoline (159) ont été considérées comme prioritaires pour les réévaluations périodiques des résidus (critère de base : risque potentiel pour la santé publique) et inscrites au calendrier provisoire.

CALENDRIER PROVISOIRE DE 2010

Parmi les substances restantes proposés à l'Appendice 1 de l'Annexe IX du document ALINORM 01/24A, la bioresméthrine (093), la buprofézine (173), le chlorpyrifos-méthyle (090) et l'hexythiazox (176) ont été ajoutées au calendrier provisoire de 2010 pour les réévaluations périodiques des résidus.

6. SUBSTANCES POUVANT FAIRE L'OBJET D'EXAMENS PERIODIQUES MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE INSCRITES

Abstraction faite des substances dont la réévaluation périodique est provisoirement prévue d'ici à 2010, et des nouveaux pesticides ajoutés cette année, il reste 9 substances qui répondent à au moins un des deux critères de sélection suivants : date de la dernière évaluation toxicologique remontant à plus de 10 ans, et absence de révision significative des limites maximales de résidus pendant 10 ans (voir Appendice 1).

Les fabricants devront ensuite confirmer, **d'ici au 1er novembre 2002**, la disponibilité des données nécessaires à la réévaluation périodique de ces composés, afin de permettre d'établir le calendrier des évaluations.

7. SUBSTANCES DONT LA SUPPRESSION EST RECOMMANDEE

Selon les informations reçues, les composés suivants ne seront plus appuyés: l'hexaconazole, le monocrotophos, le paclobutrazol and le phosphamidon.

8. SUBSTANCES PROPOSEES POUR INCORPORATION DANS LA LISTE PRIORITAIRE MAIS POUR LESQUELLES UN EXAMEN ULTERIEUR EST REQUIS AVANT PRISE DE DECISION

DDT (épices), lindane (épices), BHC (épices)

9. EVALUATIONS ET REEVALUATIONS FUTURES PAR LA JMPR

Pour encourager les États Membres à participer aux procédures d'inscription de nouvelles substances chimiques pour examen, il est recommandé que les ordres du jour de la JMPR, une fois mis au point par les cosecrétaires de la JMPR, figurent sur la page d'accueil de la FAO, conformément à la requête du CCPR à sa trentième session (ALINORM 99/24, paragraphe 103) ;

<http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPP/Pesticid>

<http://www.who.int/pcs/jmpr/jmpr.htm>

ANNEXE 1

**LISTE PRIORITAIRE DE SUBSTANCES PRÉVUES POUR ÉVALUATION
OU RÉÉVALUATION PAR LA JMPR**

On trouvera ci-après les listes provisoires des substances qui devront être examinées par la Réunion conjointe FAO/OMS d'experts sur les résidus de pesticides (JMPR), de 2002 à 2010.

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2002

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
esfenvalérate (isomère purifié de fenvalérate)	esfenvalérate (isomère purifié de fenvalérate)
flutolanil	flutolanil
	imidacloprid
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
acéphate (095)	carbaryl (008)
lindane (048)	deltaméthrine (135)
métalaxyl-M (isomère purifié de métalaxyl)	diflubenzuron (130)
méthamidophos (100)	oxamyl (126)
oxamyl (126)	propagite (113)
tolyfluanid (162)	tolyfluanid (162)-
triazophos (143)	
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>
carbofuran (096) – toxicité aiguë	carbofuran (096)
éthéphon (106) – toxicité aiguë	cyfluthrine (157)
fénamiphos (085) – toxicité aiguë	myclobutanil (181)
folpet (041) – toxicité aiguë	phosmet (103)
oxydéméton-méthyle – toxicité aiguë	

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2003

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
cyprodinil	cyprodinil
famoxadone	famoxadone
méthoxyfénozide	méthoxyfénozide
pyrachlostrobin	pyrachlostrobin
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
carbosulfan (145)	acéphate (095)
cyhexatin (067)/azocyclotin (129)	fenitrothion (037)
paraquat (057)	lindane (048)
terbufos (167)	méthamidophos (100)
	pirimiphos-méthyle (086)
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>
diméthoate (027) - toxicité aiguë	carbendazim (072)
malathion (049) - toxicité aiguë	diméthoate (027)
	dicloran (083)
	dodine (084)
	iprodione (111)

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2004

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
zéta-cyperméthrin	zéta-cyperméthrin
fludioxinil	fludioxinil
Sulfate de gentamicine	Sulfate de gentamicine
Chlorhydrate d'oxytétracycline	Chlorhydrate d'oxytétracycline
trifloxystrobine	Trifloxystrobine
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
glyphosate (158)	éthoprophos (149)
phorate (112)	méthopène (147)
pirimicarbe (101)	métalaxyl-M
triadiméfon (133) {devraient être évalués	paraquat (057)
triadiménol (168) {ensemble	prochloraz (142)
	propinèbe
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>
guazatine (114)	dithiocarbamates (105)
	guazatine (114)
	malathion (047)
	2-phénylphénol (056)

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2005

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
diméthénamid-P	diméthénamid-P
fenhexamid	fenhexamid
indoxacarbe	indoxacarbe
novaluron	novaluron
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
bénalaxyl (155)	endosulfan (032)
clofentézine (156)	cyhexatin (067)/ azocyclotin (129)
propamocarbe (148)	phorate (112)
propiconazole (160)	terbufos (167)
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>
éthoxyquin (035)	éthoxyquin (035)

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2006

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
cyromazine (169)	cyperméthrin (118) coordination entre le JECFA et la JMPR
flusilazole (165)	glyphosate (158)
procymidone (136)	pirimicarbe (101)
profénofos (171)	triazophos (143)
	triadiméfon (133) {devraient être évalués
	triadiménol (168) {ensemble
Évaluations	Évaluations

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2007

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
azinphos-méthyle (002)	clofentézine (156)
cyfluthrine/bé-a cyfluthrine (157)	perméthrine (120)
fentine (040)	propamocarbe (148)
vinclozoline (159)	propiconazole (160)
	triforine (116)
Évaluations	Évaluations

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2008

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bioresméthrin (93)	bénélaxyle (155)
buprofézine (173)	cyromazine (169)
chlorpyrifos-méthyle (090)	cyhalothrin (146)
hexythiazox (176)	flusilazole (165)
	procymidone (136)
	profénofos (171)
Évaluations	Évaluations

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2009

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
	azinphos-méthyle (002)
	cyfluthrine/beta-cyfluthrine (157)
	fentine (040)
	vinclozoline (159)
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>

CALENDRIER DE LA JMPR POUR 2010

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
	bioresméthrine (93)
	buprofézine (173)
	chlorpyrifos-méthyle (090)
	hexythiazox (176)
<i>Évaluations</i>	<i>Évaluations</i>

APPENDICE I

SUBSTANCES POUVANT FAIRE L'OBJET D'EXAMENS PÉRIODIQUES MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE INSCRITES
(Confirmations demandée d'ici au 1er novembre 2002)

amitraz (122) résidus seulement	dithianon (180)
bifenthrine (178)	éthion (034)
cadusafos (174)	fenvalérate (119) #
chlorothalonil (081)	fenbutatine oxyde (109)
cycloxydim (179)	penconazole (182)

D'après les informations reçues, le fenvalérate sera appuyé par le fabricant durant le processus d'examen de l'esfenvalérate, et si possible durant la période qui suivra l'examen.

APPENDICE II

SUBSTANCES PROPOSÉES POUR INCORPORATION DANS LA LISTE DE PRIORITÉS MAIS POUR LESQUELLES UN EXAMEN ULTÉRIEUR EST REQUIS AVANT PRISE DE DÉCISION

DDT (épices), lindane (épices), BHC (épices).